

2: 0590 48 99 71 / : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 20 MARS 2025

DELIBERATION N°2025/2003-05

<u>Objet</u>: VALIDATION DES NOUVEAUX MONTANTS DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE CONFORTEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 mars à 10h30, le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance, au vu de l'urgence, le 14 mars 2025.

		Conseil d'Administra Séance du 20 ma <u>Liste des prés</u> Membres du C ésentants du Consei	ers 2025 sents CASIS	
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de
				participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1ère vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
	MICHELY	Fabert	Membre	Visioconférence
		Danwagantanta das		
Titulaires	None	Représentants des d		3.6. 3. 31.6. 3
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de
				participation à la
	THEOBALD-	Maria Varalia	2ème : (: 1	séance
	PONCHATEAU	Marie-Yvelise	3ème vice-présidente	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20250320-Delib252003-05b-DE Date de réception préfecture : 11/04/2025

	Présent	s de droit	
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
LEFORT	Xavier	Préfet	Absent excusé
		du CASIS avec voix consi	
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier (Titulaire)	Présentiel
Adj. THARSIS	Belmard	SPP Non Officier (Suppléant)	Visioconférence
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Suppléant)	Présentiel
Adj. AGASTIN	Alain	SPV Non Officier (Titulaire)	Présentiel
Onto	scietá à la cáanca du (CASIS sans voix consultat	ivo
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP	Visioconférence
		nseil d'Administration à a	
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du service Budget - Finances	Présentiel
COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service Commande Publique	Présentiel
LCL VALMY - DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
CHOUCOUTOU	Jimmy	Service Infrastructures	Présentiel
FIRMIN	Cindy	SAJGI (GPEP)	Présentiel

Secrétaire de séance: Madame Danielle MINATCHY, 1ère vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20250320-Delib252003-05b-DE Date de réception préfecture : 11/04/2025 Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS n°2024/0512-09 portant validation des nouveaux montants des opérations de construction et de reconstruction (Centres d'Incendie et de Secours de Pointe-Noire et de Grand-Bourg) en date du 05 décembre 2024,

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe a adopté des programmes de reconstructions et de confortements de ses Centres d'Incendie et de Secours (CIS),

Considérant que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Plan Séisme Antilles et sont éligibles au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « fonds Barnier » à hauteur de 50 % des dépenses éligibles,

Considérant cependant que l'évolution du contexte géopolitique a engendré une situation inflationniste dans le secteur du BTP, laquelle a impacté le coût de ces constructions,

Considérant qu'à titre d'illustration, en 2021, le prix de l'acier et du bois a augmenté respectivement de 62 % et de 68 %; les matériaux électriques ont fluctué de 25 %, le carrelage de 12 % et l'aluminium de 15 % (CERC). Cette augmentation s'est poursuivie en 2022 pour atteindre des valeurs proches et/ou supérieures à 40 %,

Considérant par ailleurs que l'élaboration des programmes déclinés sur les plans fonctionnels, techniques et environnementaux, conformément aux besoins du SDIS, a mis en évidence certaines évolutions par rapport au préprogramme cadre initial,

Considérant qu'enfin les études géotechniques ont fait apparaître des besoins à prendre en compte et engendré des sujétions techniques imprévues sur les projets de Grand-Bourg et de Pointe-Noire. Le montant du lot Voirie et Réseaux Divers « VRD » de ces opérations est dorénavant estimé à 959 820 € (+84 %) à Pointe-Noire, et confirmé après consultation, à 1 477 979 € pour Grand-Bourg,

Considérant qu'aussi, le montant des opérations a dû être revu à la hausse, comme suit :

1. Détail des nouveaux montants et des surcoûts des opérations de reconstruction

Poste	Montant global estimatif HT en 2019	Montant global estimatif HT en 2025	Surcoût
	CIS Poin	te-Noire	
Prestations intellectuelles	375 000,00 €	734 000,00 €	359 000,00 €
Autres études et frais annexes	0,00 €	124 880,00 €	124 880,00 €
Travaux	2 402 400,00 €	4 240 862,16 €	1 838 462,16 €
Provision risque et charge		615 000,00 €	615 000,00 €
Charge constatée d'avance		145 781,12 €	145 781,12 €
Total	2 777 400,00 €	5 860 523,28 €	3 083 123,28 €
	CIS Baie	-Mahault	
Prestations intellectuelles	460 000,00 €	720 683,81 €	260 683,81 € Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20250320-0510-5
			Date de réception préfecture : 11/04/2025

0,00 €	99 700,76 €	99 700,76 €
2 442 400,00 €	4 226 268,12 €	1 783 868,12 €
	517 827,31 €	517 827,31 €
2 902 400,00 €	5 564 480,00 €	2 662 080,00 €
CIS Trois	-Rivières	
415 001,00 €	718 744,60 €	303 743,60 €
0,00 €	122 870,53 €	122 870,53 €
2 470 000,00 €	5 451 090,38 €	2 981 090,38 €
	1 061 469,92 €	1 061 469,92 €
2 885 001,00 €	7 354 175,43 €	4 469 174,43 €
CIS Gran	d-Bourg	
300 000,00 €	926 916,76 €	626 916,76 €
0,00 €	129 200,98 €	129 200,98 €
2 683 616,00 €	6 617 888,14 €	3 934 272,14 €
	696 250,04 €	696 250,04 €
2 983 616,00 €	8 370 255,92 €	5 386 639,92 €
	2 442 400,00 € 2 902 400,00 € CIS Trois 415 001,00 € 0,00 € 2 470 000,00 € CIS Gran 300 000,00 € 0,00 € 2 683 616,00 €	2 442 400,00 € 4 226 268,12 € 517 827,31 € 2 902 400,00 € 5 564 480,00 € CIS Trois-Rivières 415 001,00 € 718 744,60 € 0,00 € 122 870,53 € 2 470 000,00 € 5 451 090,38 € 1 061 469,92 € 2 885 001,00 € 7 354 175,43 € CIS Grand-Bourg 300 000,00 € 926 916,76 € 0,00 € 129 200,98 € 2 683 616,00 € 6 617 888,14 € 696 250,04 €

1.1 Détail des ressources prévisionnelles des opérations de reconstruction :

Ressources	CIS Pointe-Noire	CIS Baie-Mahault	CIS Trois-Rivières	CIS Marie-Galante
Autofinancement SDIS	1 126 213,79 €	1 102 569,27 €	1 464 160,58 €	1 565 372,58 €
Subventions Département	2 248 974,14 €	2 087 166,92 €	2 891 354,08 €	3 212 083,23 €
Subventions Etat (FPRNM)	2 449 799,34 €	2 358 040,21 €	2 944 036,57 €	3 479 920,15 €
Subvention office de l'eau ¹	4 176,00 €	16 703,60 €	9 264,19 €	27 967,95 €
Subvention office FEDER ¹	31 360,00 €	-	45 360,00 €	84 912,01 €
Total	5 860 523,28 €	5 564 480,00 €	7 354 175,43 €	8 370 255,92 €

¹ Dossiers en cours d'instruction

1.2 <u>Détail de la part des investissements d'amélioration énergétique et environnementale dans</u> les reconstructions :

• Marie-Galante

Poste	Montant HT
Sur-toiture -isolant	350 000,00 €
Systèmes performants (climatisation, eau chaude)	15 000,00 €
Photovoltaïque et bornes de recharge	113 000,00 €
Total	478 000,00 €

• Pointe-Noire

Poste	Montant HT
Isolant	38 000,00 €
Systèmes performants (climatisation, eau	
chaude)	15 500,00 €
Photovoltaïque et bornes de recharge	95 000,00 €
Total	148 500,00 €

• Trois-Rivières

Poste		Montant HT
Isolant		51 000,00 €
Systèmes performants (climatisation,	eau	
chaude)		15 000,00 €
Photovoltaïque et bornes de recharge	145 000,00 €	
Total	211 000,00 €	

2. Détail des nouveaux montants et leurs surcoûts des opérations de confortement :

Projets	Montant estimatif HT global en 2019	Montant Global estimatif HT en 2024	Surcoût
	CIS Petit-Bou	irg	k stander i kristi al-luci i un tra tra il-lucioni. Secondo
Prestations intellectuelles	101 408,00 €	255 044,48 €	153 636,48 €
Travaux	600 000,00 €	1 344 242,19 €	744 242,19 €
Total	701 408,00 €	1 599 286,67 €	897 878,67 €
	CIS Sainte-Ro	ose	
Prestations intellectuelles	59 154,93 €	106 355,58 €	47 200,65 €
Travaux	350 000,00 €	753 500,00 €	403 500,00 €
Total	409 154,93 €	859 855,58 €	450 700,65 €
	CIS Port-Lou	iis	
Prestations intellectuelles	59 154,93 €	150 494,37 €	91 339,44 €
Travaux	350 000,00 €		 ÷3660 47/66/85tur€ 014-20250320-Delib252003-05b-DE

Total	409 154,93 €	860 971,18 €	451 816,25 €		
Site de Vieux-Habitants					
Prestations intellectuelles	430 281,69 €	448 830,87 €	18 549,18 €		
Travaux	2 200 000,00 €	3 645 199,09 €	1 445 199,09 €		
Total	2 630 281,69 €	4 094 029,96 €	1 463 748,27 €		

2.1 Détail des ressources prévisionnelles des confortements :

Ressources	CIS Petit-Bourg	CIS Sainte-Rose	CIS Port-Louis	Vieux-Habitants
Autofinancement SDIS	319 857,33 €	171 971,12 €	172 194,84 €	818 805,99 €
Subventions Département	479 786,00 €	257 956,67 €	258 292,25 €	1 228 208,99 €
Subventions Etat (FPRNM)	799 643,34 €	429 927,79 €	430 487,09 €	2 047 014,98 €
Total	1 599 286,67 €	859 855,58 €	860 974,18 €	4 094 029,96 €

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Valide les nouveaux montants des opérations de reconstruction des CIS de Marie-Galante, Pointe-Noire, Trois-Rivières et Baie-Mahault, et de opérations de confortement des CIS de Petit-Bourg, de Sainte-Rose, de Port-Louis et de Vieux-Habitants tels que précédemment détaillés.

<u>Article 2</u>: Précise que ces nouveaux montants substituent ceux précédemment arrêtés.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SIS 971.

Article 4: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASIS		
En exercice	15	
Présents	09	
Votants	09	
	RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	09	
Voix contre	00	
Abstention	00	

Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 971-289710014-20250320-Delib252003-05b-DE Date de réception préfecture : 11/04/2025